

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2013

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1380)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL95

présenté par

M. Poisson, M. Mariton, M. Vitel, M. Costes, M. Myard, Mme Duby-Muller, M. Moreau,
M. Cinieri, M. Foulon, M. Decool, Mme Louwagie, M. Martin et M. Gosselin

ARTICLE 2

Remplacer chaque occurrence des mots : « prestation partagée d'accueil de l'enfant » par les mots :
« prestation d'accueil de l'enfant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence par rapport à l'amendement précédent.